

# Compte rendu du débat "Robespierre" du 30 avril 2015



COLLECTIF CITOYEN DE MIONS  
7-9 allée du Château, 69780 MIONS

**Jeudi 30 Avril 2015**, le **Collectif Citoyen de Mions** organisait à la brasserie de la halle une soirée consacrée à **ROBESPIERRE**, avec pour conférencier Maître Jean-Luc DURAND. Bon succès avec près de 60 personnes. Comme à l'accoutumée, notre ami Jean-Luc s'est montré extrêmement brillant, et son exposé a passionné une assemblée très à l'écoute. **ROBESPIERRE** est un des rares grands hommes de la Révolution de 1789, qui a été présent durant toute cette période capitale de notre histoire, de la réunion des Etats Généraux en Mai 1789 jusqu'au 9 Thermidor (Juillet 1794) date de sa mort et de la fin de la Révolution. Cela nous a permis de revisiter toute cette époque où se sont mises en place un grand nombre de nos institutions actuelles. Ci-après, voici un bref résumé de la conférence.

**Maximilien de ROBESPIERRE**, élève surdoué, devient avocat dans sa ville natale d'ARRAS où il acquiert vite une solide réputation, en particulier en se faisant le défenseur des petits et des sans grade. En perspective de la préparation des Etats Généraux convoqués par Louis XVI, les finances royales étant en quasi banqueroute, il rédige les cahiers de doléances pour le Tiers Etat, et, dans la foulée, est élu député. Très vite cette assemblée, réunie en Mai 1789, prend son autonomie et s'intitule **ASSEMBLEE CONSTITUANTE**, se donnant pour mission de réformer profondément le pays. Dans cette assemblée, **ROBESPIERRE** se bat pour ses idées qui ne vont pas, souvent, dans le sens qu'il aurait souhaité, et nombre de ses interventions se soldent par des échecs : cela est ainsi vrai pour l'établissement du suffrage universel, de l'admission des citoyens dits « passifs » (ne payant pas d'impôts, et donc n'ayant pas le droit de vote) dans la garde nationale, du non accord d'un droit de veto au roi, contre la loi martiale, contre la peine de mort, et surtout contre une déclaration de guerre à l'Autriche. Il reste donc minoritaire au sein de la Constituante. Il réussira, cependant, à faire voter une loi interdisant aux députés de renouveler leur candidature à l'expiration de leur mandat. La nouvelle assemblée élue prend le nom de **LEGISLATIVE**. **ROBESPIERRE** rentre alors dans le rang, mais ne reste pas inactif : il intègre le **club des CORDELIERS**. Ce club, qui compte de multiples filiales en province, et qui a de ce fait une énorme importance, se réunit régulièrement avec le même ordre du jour que celui de l'Assemblée, discute de tous les sujets qui seront abordés par la **LEGISLATIVE**. Ainsi, Maximilien, s'il ne peut influencer directement sur l'Assemblée, s'affirme progressivement comme un leader, gagne en autorité et en respect (il devient « **l'INCORRUPTIBLE** »), et s'impose à l'opinion publique comme le défenseur de la Révolution. On le retrouve à nouveau élu dans l'assemblée suivante qui prend le nom de **CONVENTION**. Il s'implique, après la déchéance du roi en Août 1792, pour le faire comparaître devant la Convention, en demandant qu'il n'y ait pas de procès, la cause étant entendue d'avance, et qu'il ait que la condamnation à prononcer. Il ne sera pas entendu sur ce point, et le procès a bien eu lieu. Il vote la peine de mort. Cette attitude est difficilement compréhensible de la part d'un avocat, entre autres par la confusion et la non séparation des pouvoirs.

**L'année 1793** est l'année des malheurs : des dizaines de départements se révoltent contre Paris, la Vendée se soulève et déclare la guerre à la république (une guerre civile atroce), les échecs de la guerre extérieure deviennent préoccupants avec la trahison des principaux généraux (Dumouriez, etc...). La convention réagit en élisant un **COMITE DE SALUT PUBLIC** de 12 membres, dont Robespierre qui, quoiqu'il en dise (« je n'ai qu'un douzième de pouvoir ») en devient le personnage le plus important. Ce comité a pour vocation de proposer les lois à Convention qui les votent, et à veiller à leur application. Après l'élimination des Girondins (Brissot...), Maximilien dans un esprit légaliste, s'attaque à l'extrême gauche (**HEBERT**...) qui essaie de soulever le peuple et de s'imposer par les armes à la Convention. Alors, (nous sommes au printemps 1794), les choses s'emballent. Après avoir frappé à gauche, frappe à droite : c'est l'élimination de **DANTON de de FABRE D'EGLANTINE et de Camille DESMOULINS son ami**. Pire, il signe le décret d'arrestation de Lucile son épouse dont il était le témoin de mariage ; laissant un orphelin, Horace, dont il est le parrain. IL est bien difficile, là, de le suivre dans cette absence d'humanité. Dans la foulée, il réagit enfin aux campagnes de déchristianisation en faisant adopter par la Convention une nouvelle religion fondée sur l'existence de l'Être Suprême supposant l'immortalité de l'âme. Plus grave et plus déroutant, deux jours après il fait adopter la « loi scélérate » du 22 prairial qui ouvre la porte à ce qu'on appellera la Grande Terreur : devant le tribunal révolutionnaire la procédure vis-à-vis des suspects est ultra simplifiée ; pas

besoin de preuve, des rumeurs suffisent, pas d'avocat, pas d'appel possible, seules sont possibles la relaxe ou la condamnation à mort, et la sentence est immédiatement exécutable. La guillotine s'emballe et beaucoup de monde s'en inquiète sérieusement. ROBESPIERRE commet alors la faute de proférer à la Convention des menaces floues sans donner de noms. Certains se sentent visés (**FOUCHE, BARRAS...**) et réagissent vite en montant un complot.

**Maximilien est arrêté, avec COUTHON, ST JUST et son frère Augustin** qui demande à faire partie de la charrette. L'Incorruptible est emmené à la prison du Luxembourg où on ne l'accepte pas : il est libre et, très vite, il est entouré d'une foule en armes (gardes nationaux...) qui lui sont favorables et qui demande d'aller investir la Convention. Encore une fois ROBESPIERRE se montre légaliste et refuse. Tout le monde rejoint l'hôtel de ville, mais devant l'inertie et le manque de décisions, les citoyens rentrent peu à peu chez eux, laissant le champ libre aux comploteurs qui arrivent. Un coup de feu part (qui a tiré ? on ne sait) qui fracasse la mâchoire de Maximilien. **Tout est joué ; la guillotine fonctionne le 10 thermidor (28 Juillet 1994). La Révolution se termine.**



**Notre conférencier Jean Luc DURAND**



**Accueil du public**



**Le mot de bienvenue de notre Président.**



L'assistance à l'écoute

## L'affiche

“ Les Rendez-vous  
de l'Histoire ”

Robespierre, l'incorruptible au cœur  
de la Révolution...

Intervenant :  
Jean-luc DURAND

Entrée LIBRE

Jeudi **30** avril 2015  
à 20h00

BRASSERIE de la HALLE  
MIONS à 20 heures

COLLECTIF CITOYEN DE MIONS  
[www.collectifcitoyenmions.fr](http://www.collectifcitoyenmions.fr)